



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et contributions  
**Office du personnel de l'Etat**

Service d'évaluation des fonctions

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction <b>Archiviste de l'Etat adjoint/adjointe</b>	Code fonction 5.07.007
2. But de la fonction Identique à celle d'archiviste, sauf en ce qui concerne la direction du service.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- les mêmes tâches que celles décrites pour la fonction d'archiviste de l'Etat, à l'exception des responsabilités financières et de gestion énumérées dans le premier paragraphe ainsi que des tâches de représentation décrites dans le dernier paragraphe.</li></ul>	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192